L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Paraissant, rue 73 rue du Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 15 JANVIER 1880.

## Législature de la Louisiane.

Séance du mardi, 13 janvier.

### SÉNAT.

L'Assemblée a repris à 11 heures.

M. Wells, de Jefferson, absent ce matin, est signalé à l'appel.

M. Walton, représentant du vingt-sixième district, démocrate, est également absent.

Sur la recommandation du comité des règlements, il a été décidé que le président désignerait les comités permanents.

M. Robertson a présenté une pétition relative à la contestation Perry-Richard.

M. John Fitzpatrick, de la paroisse d'Orléans, a été dûment assermenté aux mânes.

M. Kidd, au nom du comité de conférence, a annoncé qu'après avoir étudié plusieurs articles de la constitution, le comité est d'opinion que le compte des votes donnés pour le gouverneur et le lieutenant-gouverneur peut avoir lieu aujourd'hui et l'installation mercredi (aujourd'hui), à 1 heure de l'après-midi.—Le Sénat a partagé l'opinion du comité.

Après une séance à huis clos, sur la motion de M. Robertson, le secrétaire a été chargé d'annoncer à la Chambre que le Sénat est prêt à se joindre à elle afin de procéder au compte des votes pour le gouverneur et le lieutenant-gouverneur.

M. Davey a présenté les documents qui se rattachent à la contestation Falle-Campbell.

Le greffier de la Chambre étant venu annoncer au Sénat l'adoption du rapport du comité de conférence sur le compte des votes, sur la motion de M. Kidd le Sénat s'est transporté dans la salle des représentants.

A son retour, le secrétaire a lu un message du gouverneur relativement aux dépenses casuelles de ses bureaux, en 1879, aux dépenses de la milice, et à ce qui reste de la somme votée en 1878 et 1877 pour les dépenses casuelles du gouverneur.

M. Harris, au nom du comité de Finances et de l'installation, a recommandé que l'inauguration ait lieu mercredi—aujourd'hui—à 1 heure, à l'Odd Fellows Hall; que le public, les conseils, les juges de la cour suprême et des autres cours, les officiers des organisations militaires et les fonctionnaires y soient invités; que les sénateurs et les représentants s'assemblent, à midi, au capitole, et se rendent en corps à l'Odd Fellows Hall.

Le rapport du comité a été adopté, puis le Sénat s'est ajourné à mercredi—aujourd'hui—à midi.

### CHAMBRE.

La Chambre n'est appelée à l'ordre qu'à midi et quart. L'orateur Ogden présidait et 85 membres sont présents.

M. Allain présente un document relatif à l'affaire de M. Mahoney, de Plaquemines, accusé d'avoir détourné des fonds d'école.

Le document prouve qu'en effet il y a eu accusation, mais que Mahoney a été mis hors de cour. L'affaire est référée au comité des élections. En attendant, Mahoney n'est pas admis à prêter serment.

Une pétition de Léonard Roach, de Jefferson, pour qu'on lui accorde son siège, est référée au même comité.

Le comité réuni des revisions rapporte que la compilation doit être faite immédiatement pour que les officiers d'Etat puissent être installés mercredi à 1 heure.

Un message du Sénat annonce l'adoption du rapport sur la compilation et exprime le désir de ce corps de se réunir à la Chambre pour compiler le vote.

M. Jarme se croit pas que le rapport doive être adopté parce que c'est une violation des articles de la nouvelle constitution. Il explique la différence des deux articles et soutient que jusqu'au jour fixé pour le compte des votes pour le gouverneur et le lieutenant-gouverneur dans sous la constitution de 1879, et qu'ils ne peuvent être installés avant ce temps.

M. Young, de Concordia, demande à prêter serment.

M. Gibson, de Madison, s'y oppose, parce que, dit-il, le postulant a découvert les fonds d'école de sa paroisse jusqu'à concurrence de $3000. Il demande que l'affaire soit référée au comité des élections.

M. Allain présente des documents au moyen desquels il serait prouvé que les $3,000 ont été restitués.

M. Gibson dit qu'une enquête a ce sujet, serait nécessaire.

M. Allain insistant pour que la prestation de serment ait lieu, la motion est rejetée par un vote de parti, et toute l'affaire est référée au comité des élections.

Une motion de renvoyer au comité réuni le rapport sur la compilation du vote pour le gouverneur et le lieutenant-gouverneur est rejetée.

La proposition de M. Farmer de renvoyer à jeudi la compilation des votes est repoussée par 51 contre 30.

Le rapport du comité est adopté.

Après une suspension, une séance réussie a lieu.

### Séance réunie.

Le rôle est appelé. 29 sénateurs et 85 représentants répondant à l'appel, ce qui fait un quorum.

Un comité de 5 composé des sénateurs Luckett et Cahen et de MM. Billieu, Crain et Essex, de la part de la Chambre, est nommé pour compiler les votes. Le secrétaire alors appelle le vote par paroisses avec le résultat suivant:

Pour Wiltz, 74,769; Beattie 40,764.
Pour McEnery 76,003; Gillespie 39,961.

L'orateur, en conséquence, annonce que MM. L. A. Wiltz et D. McEnery ayant reçu une majorité des votes donnés à la dernière élection sont légalement élus gouverneur et lieutenant-gouverneur pour le terme constitutionnel.

Le Sénat se retire.

M. Stringfellow, président du comité d'inauguration rapporte que le comité a décidé de faire la cérémonie à la salle des Odd Fellows, mercredi, à 1 heure. La Législature se réunira à midi et se rendra en corps au dit lieu; les juges de la Cour Suprême, les juges de district, les officiers des Etats-Unis, les consuls étrangers, le Maire et le Conseil et le public sont invités à y assister. Le rapport est adopté.

Un message du secrétaire d'Etat contenant les papiers sur la contestation des sièges de MM. Bulow et Gardner, de l'Assomption, par MM. Dupaty et Degas, aussi de Perot contre Cosgrove, de Matchitoches, et de Carey contre Jackson, de Bâton Rouge.

La Chambre reçoit un message du gouverneur, contenant le rapport sur le déboursement du fonds de la milice; aussi sur le fonds contingent du gouverneur. Le rapport est référé.

Le message-type du gouverneur est déposé, sujet à appel.

La Chambre s'ajourne à midi, aujourd'hui.

—Montgilmar, 20 décembre.—Les vendanges, terminées dans le Nord par la température polaire, descendant les colonnes serrées dans le Midi, et c'est par vingtaines que la police et la gendarmerie les arrêtent sur les grandes routes et dans les rues de la ville.

On mettra, dit-on méthodiquement, un terme à cet instinct—comparativement devant le tribunal correctionnel. L'un d'eux, jeune homme de dix-neuf ans, s'entendait condamner à un mois d'emprisonnement, a resté son atelier et,—l'ai-mant violemment à la tête de M. le président Lubin que, fort heureusement, n'a pas été atteint.

Sur les réquisitions de M. le substitut Fayet, ce jeune citoyen a été condamné à un an d'emprisonnement pour outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

Ce condamné, interrogé par M. le président sur le motif qui l'avait poussé à commettre cette voie de fait, a déclaré que l'indignation lui était montée au visage en ne se voyant condamné qu'à un mois.

"Il me fallait une année de prison, j'ai obtenu ce que je désirais, merci", a-t-il répondu en se retirant avec les gendarmes.

—La puissance de l'idée présonpce :

Un journal illustré a publié la semaine dernière le portrait de Lesobéie et cetui de Prévost. Mais, par une erreur étrange, ou a mis le nom de Flammin sous le portrait de la victime et vice-versa.

Eh bien, vous voyez des gens qui s'arrêtent devant le portrait de malheureux Lesobéie en disant :

—Ah! le brigand, comme la scène est bien peint sur sa figure!

Tandis qu'un d'entre eu voyant Prévost :

—Pauvre bonhomme, il avait l'air si bon garçon!

—Terrible vengeance d'un mari :

—Monsieur, dit-il au médecin de sa femme en lui envoyant un rétablir, je ne veux demandant qu'une seule chose. Prier ma femme d'échanger l'objet ci-joint contre celui qu'elle a emporté par mégarde et qui n'est autre que le médicament de ma belle-mère....

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1880.

Température de l'air à 7 heures du matin, le 14 janvier 1880.

Température de l'air à 2 heures p. m. le 14 janvier 1880.

Mouvement des eaux au-dessus de l'étiage établi en plus basses eaux.

Mariages, naissances et décès transmis au Bureau de santé le 13 janvier :

MARIAGES.—Charles Morgan à Mlle Mary H. Scott.
Henry Champagne à Mlle V. M. Guérin.
Cornelius Roder à Veuve A. Dreuilhon.
Otto Albert Zimmerman à Veuve Louise Lipsky.

Gabriel Chassaraid à Mlle Eugénie Dejean.
Wm. H. Love à Mlle Mattie Hamilton.

NAISSANCES.—Mme J. P. Flanagan, un garçon, 4 jan.
Mme A. Prillieux, une fille, 19 déc.
J. G. Wright, un garçon, 12 jan.
H. Schuller, une fille, 23 déc.
L. Morris, une fille, 26 sept.
Thomas Hall, un garçon, 8 juillet.
P. Gérasse, un garçon, 6 jan.
John Mallegon, un garçon, 1er jan.
Félix H. Mailleur, une fille, 3 jan.
Charles Trépagnier, une fille, 2 jan.
Dominique Cusimano, un garçon, 5 jan.
Chas. Henry Jackson, un garçon, 13 déc.
Wm. C. Shanks, un garçon, 25 déc.

Décès.—Veuve B. Maisade, 86 ans, 809 rue Magazine, native d'Angleterre.
J. J. Marques, 3 ans, 488 rue Dumaine, natif de la N-Orléans.
Chas. D. Stokes, 43 ans, 72 rue Bayou, natif de New York.
A. Sagier, 63 ans, Carrollton, natif de la Caroline du Nord.
Edward Conley, c, 10 ans, rue Piété, près St-Claude, natif de la N-Orléans.
Mary Bland, c, 10 ans, 409 rue Gravier, native de l'Alabama.
Mme Julie Barthelemy, 65 ans, 158 rue Kerlerec, native de la N-Orléans.
Neals Brudon, 3 mois, rue Camp, native de la N-Orléans.
Josephine Stewart, c, 6 ans, 120 rue St-Jane, native de la Louisiane.

### Cours criminelles.

—A la cour criminelle supérieure, John Hickey est accusé d'assaut et batterie; James Dufels et Wm. Bunberry, d'être entrés dans un magasin, avec effraction, dans une intention de vol; Charles E. Cannon, John Hinmore et John Justice, de port d'armes cachées.

John Curry est accusé d'avoir tué William Nieman, le 19 décembre. Meurtre au second degré.

Antonio Borges est accusé d'avoir tué Francis Calco, le 24 août 1877.

Le nouvel avocat général—l'honorable J. C. Egan—a présenté sa commission par l'intermédiaire de l'avocat de district Finney. Le juge a rendu hommage au zèle et à l'habileté avec lesquels il a rempli ses devoirs alors qu'il était simple avocat général.

A la première cour de district, Andrew Riley, John Trainor et Wm. Ferguson sont accusés de larcin; George Haller, de méchanceté.

Le ministère public a demandé et obtenu la mise en liberté de Richard Houghton, accusé d'avoir blessé quelqu'un.

### Cour du juge Miltenberger.

—Paul Young, accusé d'assaut à main armée, a été condamné à une amende de dix piastres ou dix jours de prison.

Henry Walker, alias Von Davis, Louis Domingo et Jas. Stafford, accusés d'avoir enfreint les clauses une et deux de l'ordonnance 5046 A. S., ont été condamnés, chacun, à une amende de dix piastres ou à vingt jours de prison de paroisse.

Capt. Waters, accusé d'être entré, la nuit, avec effraction, dans une maison dans l'intention d'y commettre une félonie, a été acquitté.

L'interrogatoire de Rosy Welden, accusée de petit larcin; celui de Billy McCloskey et de William Ferguson, accusés de complicité, ont été renvoyés indéfiniment.

Le juge a remis au 17 du courant l'interrogatoire de Samuel St-Martin, accusé de voies de fait.

Mary Joseph, accusée d'assaut et batterie, a été condamnée à une amende de deux piastres et damie ou à cinq jours de prison de paroisse.

Jeff. Thompson, accusé de port d'armes cachées, d'assaut à main armée et de décharge d'arme à feu dans les limites de la ville, a été envoyé devant la première cour de district. Cautionnement de sept cent cinquante piastres.

L'interrogatoire d'Edward Oding, accusé d'assaut et batterie, a été remis au 20 du courant.

Constant Grossin, accusé d'assaut et batterie et de déguerpissement de fonds, a été acquitté. On n'a pu trouver aucun des témoins de la poursuite.

### Conseil de ville.

—Le conseil de ville a siégé, hier, à midi, sous la présidence de M. Patton.

Le secrétaire a lu un message du maire au sujet du fonds Girod. L'asile a coûté $75,000. Le fonds a été presque entièrement absorbé; il ne reste rien pour l'éducation des orphelins français, et les vœux du testateur ne peuvent pas être réalisés. L'édifice sert, depuis plusieurs années, de maison de correction. M. Patton invite le Conseil à voter une allocation raisonnable pour l'établissement.

—Le message a été soumis au comité général.

Un amendement de M. Marks à l'ordonnance No. 6253 déclare que tout membre d'une maison de commerce ou d'une compagnie et toute personne qui n'est pas attachée à une maison de commerce ou à une compagnie, faisant le commerce du change étranger ou américain, ne recevant pas de dépôts ou faisant un commerce ou des opérations de banque, paiera un impôt de patente—licence—de cent piastres; que tout marchand tailleur paiera un impôt de patente de trente piastres; que toute personne faisant sa métier ou exerçant une profession non mentionnée dans l'ordonnance, paiera un impôt de patente de dix piastres. L'amendement a été adopté.

Une lettre du président du City Railroad Company demandant le privilège d'emballer le revêtement levée—levée de protection—au Lac, à l'extrémité du nouveau canal, sur une étendue de deux mille pieds, à la condition que la compagnie tiendra la levée en bon état; demandant le jouissance exclusive de la façade du Lac et que le privilège soit pour vingt-cinq ans; demandant que les bâtisses actuelles soient enlevées et que la compagnie ait le droit de construire un hôtel en dehors de la Levée—a été soumise au comité général.

La pétition des bouchers relativement à une compagnie d'abattoirs, a été soumise à l'avocat de la ville.

La communication de la société sanitaire auxiliaire qui demande la coopération des autorités municipales pour vider les canaux de desséchement, a été envoyée à l'administrateur du département des travaux publics.

La lettre de M. Cunningham, président de la bourse au coton de la Nlle-Orléans, demandant au conseil d'accorder à l'American Union Telegraph Company la facilité d'achever la ligne qui doit traverser la ville, a été envoyée au même administrateur.

M. Glynn a présenté une ordonnance qui déclare que jusqu'au 1er janvier 1881, les taxes et les impôts de patentes—licence dû à la ville avant le 1er janvier 1879 pourront être payés en sus des frais encourus avant le 1er janvier 1880; et sans autre intérêt que huit pour cent du 1er janvier 1880; que ces taxes et impôts de patentes pourront être payés, suivant les années dans lesquelles il est dû, par un compte de dix pour cent de la date du paiement au 1er janvier 1881; que les licenciés ne sont chargés, à un compte de dix pour cent de la date du paiement au 1er janvier 1881; que les licenciés ne sont chargés, à un compte de dix pour cent, pour chaque année—pourront être payés par coupis, mandats certifiés, de dette de la ville dans dans l'année de l'imposition; que les taxes et impôts pour une année quelconque antérieure au 1877 pourront être payées en certificats d'indigence reçus comme il; que la taux de la police métropolitaine pourra être payés en certificats métropolitains de l'année; que les taxes ne pourra être payé en certificats quelconque de dette flottante de la ville; que les taxes de 1879—vingt cents par chaque cent piastres d'assessment—devront être payées en certificats du bureau des taxes de l'année, et le reste